



CONVENTION DE SPONSORING

Entre les soussignés

Chantilly Gouvieux Badminton Club
Association loi 1901 W604005154
Siren 840 374 854
Adresse : chez Jean-Baptiste Favre, 3 rue Berlioz,
60300 Senlis
Représentée par son président en exercice,
Ci-après dénommée « le CGBC »

D'une part,

Et La Société :
Inscrite au RCS de :
Sous le numéro :
Dont le siège social est situé à :
.....
Représentée par :
En sa qualité de :
Ci-après dénommée « le partenaire »

D'autre part,

Il est préalablement exposé ce qui suit :

Le CGBC est affilié à la Fédération Française de Badminton via la Ligue des Hauts de France sous le numéro HFRA.60.18.515.

Son objet est la pratique du sport Badminton en loisirs et en compétitions par ses adhérents des catégories Minibad, Poussin, Benjamin, Minime, Cadet, Junior, Senior et Vétéran. Les compétitions et les rencontres amicales, tournois et autres manifestations sans restriction, prennent place principalement dans le département de l'Oise et la région des Hauts de France, avec de nombreuses participations en Ile de France, et sans limitation pour le reste du territoire français et/ou étranger.

Ceci ayant été exposé, il a été arrêté et convenu ce qui suit :

Article 1 : objet de la convention

La présente convention a pour objet de définir les modalités de la participation qu'apporte le Partenaire au CGBC dans le cadre de son projet de développement, ainsi que les obligations réciproques qu'ils s'imposent.

Article 2 : Obligations réciproques (cocher l'option choisie)

Choix	Apport financier du Partenaire	Prestation du CGBC
1. ☐	400 €	Pack Bronze • Logo et lien sur notre site internet • Mention du partenaire dans 3 publications sur Instagram dédiée.
2. ☐	800 €	Pack Argent • Pack Bronze • Mentions régulières dans nos stories • Logo ajouté sur notre Kakémono des partenaires
3. ☐	1.000 €	Pack Or • Pack Argent • Mise en avant de votre marque lors des événements du club
4. ☐	2.000 €	Pack Platine • Pack Or • Mise en avant sur toutes nos communications • Logo du partenaire sur les maillots officiels des compétiteurs
5. ☐		

Article 3 : Conditions

- ☐ Cette convention est établie pour une durée de saisons, dont la première est /
- ☐ Cette convention est établie pour la saison /

Le site internet du CGBC est le suivant : <https://chantilly-gouvieux-badminton-club.fr/>

Le Partenaire s'engage à fournir le logo au format vectorisé requis pour intégration sur les différents supports.

Le Partenaire s'engage à fournir les noms de ses comptes sur les réseaux Facebook et Instagram si applicable.

Le versement de la somme choisie s'effectuera à la signature de la présente convention, le CGBC établira et fournira une facture.

Convention établie en deux exemplaires le / / à

Pour le Chantilly Gouvieux Badminton Club
Le Président

Le Partenaire
(cachet et signature)